



## LA POSTE-CNSST

### Compte-rendu de la CNSST La Poste du 17 juillet 2018

#### Ordre du jour :

1. Améliorer l'ergonomie des postes de travail des métiers tertiaires
2. Partenariat 'J'MACTIV en Entreprise ' entre La Poste et l'ASPTT
3. Point étape sur le projet BOLOCO
4. Point d'information sur la conciliation vie pro/vie perso pour les postiers aidants
5. Nouvel accord relatif au télétravail à La Poste
6. Bilan CHSCT 2017 et actions 2018
7. Point d'étape sur l'évolution de la surveillance en santé au travail et l'organisation des services en santé au travail

Documents associés consultables dans l'onglet CNSST LP sur le site militant.

Participants : voir annexe

Nous apprenons que la tendance à l'accidentologie serait à la baisse (13%) et que, première quinzaine d'octobre, se déroulera "la semaine du rangement" afin de prévenir les risques de chute et de manutention, cette semaine est placée avant la PEAK PERIODE. Cette initiative sera reconduite tous les ans.

En centre financier des affiches spécifiques sur les chutes sont prévues avec animation resserrée des préveneurs. 4 affiches sur 4 périodes.

*FO remarque que les recrutements effectués en 2017 suite à l'accord "distribution" expliquent en partie cette baisse des AT.*

1. Améliorer l'ergonomie des postes de travail des métiers tertiaires

La DSRH sera pilote pour ce domaine (septembre 2018). Cela s'inscrit dans une politique globale d'amélioration des postes de travail. L'action se déclenche à l'arrivée de toute nouvelle personne.

Dr HAVETTE précise que c'est un plus.

*Pour FO cela devrait être une pratique intégrée pour tout nouvel arrivant donc partie prenante de l'accueil sécurité au poste de travail. De plus, une information doit être faite au CHSCT à chaque test. Pour nous, tous les "travailleurs sur écran" doivent être informés, sensibilisés et conseillés.*

2.

## Partenariat J'MACTIV en Entreprise avec l'ASPTT

Des fiches conseil hebdomadaires seront diffusées à partir de septembre A la PIC de WISSOUS. Le Dr HEDORE (médecin du travail) a initié la démarche. On forme des référents en entreprise (durée 1 jour) avec régulièrement des piqûres de rappel et éventuellement de nouveaux intéressés, cela s'inscrit dans la prévention des troubles musculo-squelettiques.

L'ASPTT nous dit qu'il faut être très attentif au retour de terrain des médecins du travail locaux.

Le champ de prévention recherché est le bien être au travail qui est un déterminant de la santé. La démarche peut être proposée par tous types d'entités y compris les PPDC multi-flux.

À la question de l'impact de la démarche dans le temps : un bilan avec suffisamment de recul sera effectué à mi 2019.

Cela pourra concerner les établissements industriels (PIC, PFC) mais aussi la distribution.

*FO intervient en évoquant les expérimentations diverses et variées au Colis depuis de nombreuses années, sans succès pérenne. Nous alertons la direction sur la généralisation annoncée du Vrac.*

3.

## Point étape sur le projet BOLOCO

Priorité à la sécurité et à l'hygiène. À l'opérationnel/tertiaire.

4.

## Point information sur conciliation vie pro/vie perso pour les postiers Aidants

*FO remarque la non communication de l'accord (contrairement à l'accord TLT), il nous est communiqué seulement un document synthétique. Pour la direction, la négociation est terminée ! FO pose la question de l'utilité de passer en CNSST alors que les négociations seraient terminées mais sans vision du texte définitif.*

5.

## Accord télétravail

Date limite de signature 10 septembre 2018, mais date l'ouverture à la signature le 27 juillet 2018. Une mise à jour du guide du télétravailleur est prévue. La dématérialisation du process est envisagée en 2019.

*FO remarque la généralisation du télétravail occasionnel issu de l'accord VLP Paris. Nous demandons des précisions quant à la déclaration sur l'honneur concernant l'installation électrique et surtout sur la communication à destination du personnel.*

6.

## Bilan CHSCT 2017 et actions 2018

*Comme chaque année, nous constatons que les examens du bilan et du programme par les CHSCT ne sont toujours pas à 100% alors que réglementaires !*

*FO intervient une nouvelle fois, à la lecture des PV transmis au CTN, sur tous les dysfonctionnements constatés : PV signés par le président alors que c'est le rôle du secrétaire, des votes "pour, contre, abstention" alors qu'un avis motivé est demandé, notamment par la rédaction d'une résolution.*

FW se dit favorable, à partir du bilan, de re-communiquer sur le sujet de l'instance CHSCT.

*FO est satisfaite que le constat soit enfin partagé mais reste sceptique quant à l'évolution.*

7. Point d'étape sur l'évolution de la surveillance en santé au travail et organisation des services en santé au travail

Actuellement, 10 Services Inter Entreprises efficient pour La Poste. la population moyenne suivie par un médecin à La Poste est de 1600 agents (1700 avec les CDD). Il faut favoriser la mobilité interne (1 MTL du 77 va dans le 13).

La cible est d'avoir 14 médecins référents (1 par DEX/région), qui pratiqueront à 50% la médecine et à 50% l'animation.

Cette nouvelle organisation respectera la MDCDC et les études d'impact. Il y aura des chefs de projet.

*À la question de FO sur le responsable hiérarchique des médecins (CF resp du NOD) avec une démétierisation, le courrier devrait couvrir l'ensemble des SST (Services en Santé au Travail) or, avec EVMS, il serait rattaché au DEX qui n'est pas un directeur de NOD ? Incidence notamment en termes de moyens de fonctionnement. Articulation DEX/DSCC !*

Pas de réponse claire, puisque les agréments de la DIRECTTE sont attribués au niveau du NOD.

La CFDT intervient sur la conduite du changement, réclame une GPEC et une revalorisation des classifs des infirmières.

Nous apprenons qu'il y aura refonte du BRH.

Confirmation que les directeurs de NOD courrier supporteront majoritairement les SST, pour les DOM TOM pas de solutions retenues comme un rattachement à la CORSE.

Représentants FO : Thierry Roux et Stéphane Lamarque.